

DECLARATION DE OUAGADOUGOU

A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE
DE LA TELEVISION ET DE LA RADIO EN FAVEUR DES ENFANTS

(6 MARS 2014)

Les médias audiovisuels sont au centre de la vie des enfants et des études révèlent que ceux-ci lui consacrent quotidiennement plusieurs heures.

La crainte d'une influence négative des médias audiovisuels sur les jeunes est un sujet de préoccupation tant pour les parents, les associations que pour les pouvoirs publics.

Celle-ci se trouve davantage amplifiée avec le développement des nouveaux médias.

En effet, par le recours à l'internet et aux services offerts par ce biais, il est désormais possible de lire un quotidien de la presse écrite, écouter une émission de radio, regarder un journal télévisé ou une œuvre audiovisuelle sur un ordinateur classique, voire sur un téléphone portable ou tout autre appareil mobile connecté au réseau.

Face aux évolutions technologiques et aux nouveaux comportements de consommation des enfants des œuvres audiovisuelles, les risques comme la sollicitation à des fins illégales ou leur exposition à des images pornographiques ou d'une grande violence se sont suffisamment accrus.

Il revient donc aux instances de régulation de l'Audiovisuel de veiller à la protection des enfants dans le cadre de la production, de la programmation et de la diffusion des œuvres audiovisuelles.



Le rôle des instances de régulation est de mettre à la disposition des acteurs concernés des outils leur permettant d'apprendre au jeune public à évaluer correctement les risques éventuels des contenus audiovisuels.

C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Télévision et de la Radio en faveur des enfants, commémorée le Jeudi 6 Mars 2014, les signataires de la présente déclaration décident de promouvoir l'adoption d'une signalétique « jeune public » basée sur une classification des œuvres audiovisuelles en fonction de l'âge, qui serait commune aux pays membres de la zone UEMOA et à la Guinée.

Fait à OUAGADOUGOU, le 6 Mars 2014



Ont signé :

Monsieur Théophile NATA, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin

Madame Béatrice DAMIBA, Présidente du Conseil supérieur de la communication (CSC) du Burkina Faso

Monsieur Ibrahim SY SAVANE, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire

Monsieur Koman DOUMBIA, Président du Conseil supérieur de la communication (CSC) du Mali

Monsieur Abdourahamane OUSMANE, Président du Conseil supérieur de la communication (CSC) du Niger

Monsieur Biossey Kokou TOZOUN, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo

Madame Martine CONDE, Présidente du Conseil national de la communication (CNC) de Guinée / Conakry